



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

classes préparatoires

Question écrite n° 10705

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de la classe préparatoire PCSI spécifique SI, anciennement MT (mathématiques et technologie), au lycée La Martinière à Lyon. Les parents d'élèves s'inquiètent des conséquences du changement du contenu du programme et de la suppression du concours spécial opéré au cours de l'année scolaire en 1997. A l'origine, cette classe s'adressait à des élèves titulaires du baccalauréat scientifique option technologie industrielle. Elle avait pour objectif de préparer un concours spécial pour entrer dans de grandes écoles telles que Polytechnique, l'Ecole des mines. Cette formation conduisait à des professions diverses comme ingénieur, enseignant scientifique. Depuis, le changement de programme a consisté à donner une plus grande part à la physique qu'aux mathématiques. Le concours spécifique étant supprimé, les élèves rejoindront en deuxième année des élèves dont le cursus est différent. Les parents d'élèves et les élèves souhaitent qu'en deuxième année soit conservée la spécificité acquise en première année de cette classe préparatoire. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour tenir compte de la situation de ces élèves.

Texte de la réponse

Le nouveau dispositif, entré en vigueur à la rentrée 1997 et concernant les anciennes classes de MT (mathématiques et technologie), vise à conserver aux bacheliers de la série S à orientation technologie industrielle un débouché privilégié vers les grandes écoles. Les dispositions de l'arrêté du 20 août 1997 paru au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 33 du 25 septembre 1997, prévoient que ces élèves intègrent en première année une classe de « physique, chimie et sciences de l'ingénieur » (PCSI) spécifique avec un horaire aménagé en mathématiques et en physique. En seconde année, ils intègrent les classes de « physique et sciences de l'ingénieur » (PSI et PSI étoile), ce qui leur permet d'accéder de ce fait à un large éventail de concours préparant aux écoles d'ingénieurs, y compris les plus prestigieuses.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10705

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1130

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2112